Mission Permanente de la République du Cameroun auprès des Nations Unies



Permanent Mission of the Republic of Cameroon to the United Nations

22 East 73rd Street New York, N.Y. 10021 Tel: (646) 850-1827/1824 Fax: (646) 850-1820

www.delecam.us Cameroon.mission@yahoo.com

75^{EME} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

Sixième Commission

Point 86 de l'ordre du jour « L'Etat de droit au niveau national et international »

Déclaration faite par

Zacharie Serge Raoul NYANID, Ph.D

New York, le 22 octobre 2020

A vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Ma délégation remercie le Secrétaire général pour la documentation relative au thème sous rubrique et s'honore de participer au débat y relatif.

Monsieur le Président,

Au plan interne, l'Etat de droit est la fondation du contrat social c'est la manifestation achevée de la civilité inhérente à toute société, tant il règlemente, prescrit, interdit, protège, met pour ainsi dire fin à la licence et à l'omnipotence.

Monsieur le Président,

Le Cameroun fait de la promotion de l'Etat de droit une nécessité absolue et met tout en œuvre pour que chaque camerounais, dans le respect de la loi, s'exprime, vaque à ses occupations et participe à l'effort de construction nationale.

Au Cameroun, tout le monde est égal devant la loi et, l'accès de tous à la justice est un droit constitutionnel que chaque citoyen vit au quotidien, notamment par le mécanisme d'« assistance judiciaire » qui permet l'accès des plus démunis à la justice. Mon pays est engagé dans un vaste projet de réformes et de modernisation de ses institutions, notamment par l'implémentation de la loi du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées. Et afin que les camerounais puissent s'épanouir librement dans ce nouveau paysage, les Hautes autorités de mon pays ont entrepris de restaurer l'autorité de l'Etat dans certaines zones en surchauffe.

A cet égard, mon pays a pleinement confiance en l'amitié et aux systèmes judiciaires des pays dans lesquels se trouvent des compatriotes ou autres personnes dont les actions quotidiennes contribuent au chaos sur son territoire et espère que ces personnes responsables d'atrocités seront traduites en justice pour répondre de leurs forfaits.

Monsieur le Président,

Mon pays qui considère que la corruption est un fléau qu'il faut combattre avec énergie, a pris des mesures appropriées qui portent des fruits, pour mener ce combat dynamique. Mon pays considère du reste que la corruption devrait être perçue de manière globale, systémique, afin que les réseaux de corrupteurs et de corrompus internes et internationaux soient traités avec la même rigueur.

Toutefois, mon pays relève avec force, que l'Etat de droit ne saurait cristalliser le choc des civilisations ou prêter le flanc à la distribution des bons ou des mauvais points, tant il est et demeure une asymptote, une quête permanente à laquelle sont confrontées toutes les sociétés politiques qui ont le souci d'adapter leur ordonnancement juridique à leur l'évolution.

Monsieur le Président,

A l'échelle internationale, l'État de droit est le pilier de l'avènement d'un monde pacifique, prospère et plus juste tel que voulu par la Charte des Nations Unies. Ma délégation est donc préoccupée par la résonnance des sons de tambours de plus en plus audibles visant à faire émerger un droit sui generis , qui sort des fonds baptismaux westphaliens et dont les premiers pas s'orientent dangereusement vers le droit de la force, de la puissance, contraire à la volonté d'instaurer la force du droit instituée par la Charte des Nations Unies.

Ce nouveau droit qui tend à remettre en cause le consensus séculaire sur des questions sensibles telles que la souveraineté, l'indépendance, l'immunité, s'articule autour de l'intérêt national, les desseins de sécurité nationale et parfois de projection géopolitique et stratégique. Cette nouvelle architecture inenvisageable, bien que ruminée, inquiète à plus d'un titre, car, on est bien loin de l'équité de la justice et de toutes ces valeurs qui permettent de réguler une société de Léviathans, quasiment à l'état de nature.

Ce penchant pour le révisionnisme juridique est préoccupant et précarise encore plus un droit assez lâche, intersubjectif et volontariste.

Pour ma délégation, la paix internationale est tributaire de l'existence et du respect du droit, du bon droit. C'est dire que le droit doit rester droit dans son acception, impersonnel dans son énonciation, son implémentation et bien loin des instrumentalisations.

En conséquence, mon pays souhaite vivement que l'on évite le chaos en revenant aux mécanismes qui ont construit et structurent l'ordre westphalien encore en vigueur. Même si le monde est en pleine mutation, sa stabilité et sa sécurité seront garanties par la capacité des Etats à rester disciplinés et à agir dans le cadre de la légalité instituée par la Charte des Nations Unis et par d'autres instruments pertinents, ce qui permettrait d'appréhender les problèmes du moment, d'anticiper les crises de demain et d'envisager l'avenir avec sérénité . Etant entendu que le monde est à la recherche d'une gouvernance adaptée aux impératifs de développement de nos nations, la réalisation de cet objectif serait vaine sans la paix, le respect du droit international par tous et la solidarité agissante à l'échelle de la planète. Pour ma délégation, la Communauté internationale devrait promouvoir le respect de l'ordre juridique international caractérisé par plus d'équité, loin des éclectismes, des ingérences et du clientélisme, un ordre qui intègre les intérêts de tous les Etats, qui se préoccupe de leurs soucis, respecte l'égalité souveraine et l'égalité de traitement entre les pays riches et les pays pauvres au sein des organisations et institutions internationales.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.